



## Déclaration du Jour de deuil national

Le 28 avril marque le Jour de deuil national, qui rend hommage aux travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail chaque année ou qui décèdent d'une maladie reliée au travail. C'est une occasion de célébrer la mémoire de ces personnes dans le cadre d'activités publiques. Mais le Jour de deuil national nous rappelle aussi que nous devons insister pour que tous les niveaux de gouvernement appliquent activement la législation sur la santé et la sécurité et poursuivent en justice ceux qui sont responsables de violations qui entraînent des décès ou des blessures.

Nous pouvons être fiers du travail des syndicats. En effet, les milieux de travail syndiqués sont plus sécuritaires que les autres, et les syndicats exigent des employeurs qu'ils rendent des comptes. Les syndicats ont lutté pour faire modifier le *Code criminel* du Canada (la loi Westray) afin que soient tenus responsables les employeurs dont la négligence entraîne des décès. Bien des politiciens qui se disent en faveur de la ligne dure contre la criminalité ne font pas grand-chose contre les entreprises négligentes qui causent des blessures et des décès. Il est plus que temps pour les gouvernements de prendre leurs responsabilités et d'assurer des milieux de travail sécuritaires.

Chaque année au Canada, près de 1 000 personnes perdent la vie en raison de leur travail. C'est beaucoup trop. Nous devons redoubler d'efforts pour protéger la santé et la sécurité de tous les travailleurs et travailleuses.

Au nom de l'AFPC-Atlantique, je souhaite remercier personnellement tous les membres de l'AFPC qui participent activement au comité de santé et de sécurité de leur section locale pour faire en sorte que leurs consœurs et confrères bénéficient d'un milieu de travail sain et sécuritaire.

En toute solidarité,

Jeannie Baldwin  
Vice-présidente exécutive régionale  
APFC-Atlantique